

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2024

PROJET DE LOI SPÉCIALE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 45 DE LA LOI ORGANIQUE
RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES - (N° 711)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF10

présenté par
M. Metzdorf

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« finances »,

insérer le mot :

« initiale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel d'appel.